

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Chambre de commerce de Charlevoix

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Chambre de commerce de Charlevoix, qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Chambre de commerce de Charlevoix au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Benoît Côté comptable professionnel agréé inc.

La Malbaie
Le 15 juin 2026

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A130978

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

BILAN

31 MARS 2026

(non audité)

	2026	2025
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	109 641	83 449
Encaisse - chouennes (note 12)	49 148	192 145
Débiteurs (note 3)	24 334	21 678
Frais payés d'avance	2 845	-
Total de l'actif à court terme	185 968	297 272
Actif à long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	6 094	8 287
Actif incorporel (note 15)	9 230	10 475
Total de l'actif à long terme	15 324	18 762
Total de l'actif	201 292	316 034
Passif		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (note 6)	17	17
Créditeurs (note 7)	37 960	13 757
Chouennes en circulation (note 12)	49 148	192 145
Apports reportés - administration (note 13)	104 713	130 873
Total du passif à court terme	191 838	336 792
Passif à long terme		
Apport reporté - actif incorporel (note 8)	2 767	3 140
Total du passif	194 605	339 932
Actif net		
Non affecté	(5 870)	(39 520)
Investi en immobilisations corporelles et actif incorporel	12 557	15 622
Total de l'actif net	6 687	(23 898)
Total du passif et de l'actif net	201 292	316 034

Emprunt bancaire et Engagements (notes 6 et 10)

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026****(non audité)**

	Non affecté \$	Investi en immobi- lisations corporelles et actif incorporel \$	2026 Total \$	2025 Total \$
Solde au début	(39 520)	15 622	(23 898)	100 024
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	33 650	(3 065)	30 585	(123 922)
Solde à la fin	(5 870)	12 557	6 687	(23 898)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

(non audité)

	2026	2025
	\$	\$
Produits (<i>annexe A</i>)	642 948	394 218
Charges		
Administration générale (<i>annexe B</i>)	149 256	235 620
Gala Charlevoix reconnaît	51 988	-
Planification stratégique	2 850	11 098
Tournoi de golf	19 501	28 548
Réseau des marchés	-	5 409
Visé Charlevoix	-	244
FCCQ - programmes	-	318
Salon des vins	30 340	-
Programme - Formation aux membres	-	7 235
Formation aux étudiants - DEP cuisine	243 076	214 120
ASP en cuisine	85 408	-
Autres activités	3 546	11 637
	585 965	514 229
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'exploitation avant autres produits	56 983	(120 011)
Produits nets (charges nettes) - la Chouenne (<i>note 14</i>)	(23 333)	-
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant amortissement des immobilisations corporelles	33 650	(120 011)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 065)	(3 911)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	30 585	(123 922)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

(non audité)

	2026	2025
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	30 585	(123 922)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 193	3 028
Amortissement des actifs incorporels	872	691
	33 650	(120 203)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (<i>note 9</i>)	(7 458)	(54 343)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	26 192	(174 546)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire, soit les flux de trésorerie liés à l'activité de financement	-	17
Augmentation (diminution) de l'encaisse	26 192	(174 529)
Encaisse au début	83 449	257 978
Encaisse à la fin	109 641	83 449

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

(non audité)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Chambre de commerce de Charlevoix, [l' « Organisme »], est constitué en vertu de la Loi fédérale sur les chambres de commerce et il est exempté des impôts sur le revenu. Ses activités visent à promouvoir les intérêts du milieu des affaires de la région de Charlevoix.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont constatés à titre de produits de l'exercice en cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les commandites et autres produits générés au Gala Méritas et aux autres activités sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que le service est rendu au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reportés

Les apports reportés relatifs aux immobilisations incorporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans
Système de gestion des membres [CRM]	Linéaire	10 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Accords d'infonuagique (mesure de simplification - comptabilisation en charges)

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont présentées sous les rubriques « Fourniture de bureau », « Télécommunications » et « Frais - chouennes » à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

(non audité)

3. DÉBITEURS

	2026	2025
	\$	\$
Comptes clients	20 335	4 460
Somme à recevoir de l'État	1 125	2 465
Subventions à recevoir	2 874	14 753
	24 334	21 678

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026		2025	
	Coût	Amortissement	Valeur	Valeur
	\$	cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	32 108	29 764	2 344	2 930
Équipement informatique	11 290	7 540	3 750	5 357
	43 398	37 304	6 094	8 287

5. ACCORDS D'INFONUAGIQUE

L'organisme applique la méthode de simplification prévue dans la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, à la comptabilisation d'accords d'infonuagique conclus avec des fournisseurs. Le montant comptabilisé en charges lié à ces accords s'élève à 8 639 \$ en 2026 (14 020 \$ en 2025). Ces charges sont présentées sous les rubriques « Fourniture de bureau », « Télécommunications » et « Frais - chouennes ».

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un emprunt bancaire autorisé par une société de crédit au montant de 32 000 \$, au taux préférentiel plus 5 %, (9,20 % au 31 mars 2026 et 9,70 % au 31 mars 2025). Cet emprunt bancaire est renouvelable annuellement et n'a pas été utilisé au cours de l'exercice.

7. CRÉDITEURS

	2026	2025
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	37 960	13 757

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

(non audité)

8. APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Solde de début \$	Augmenta- tion (diminution) \$	Amortis- sement \$	Solde à la fin \$
Système de gestion des membres [CRM]	3 140	-	(373)	2 767

9. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2026 \$	2025 \$
Encaisse - chouennes	142 997	76 913
Débiteurs	(2 656)	91 640
Frais payés d'avance	(2 845)	3 656
Créditeurs	24 203	(175 701)
Chouennes en circulation	(142 997)	(76 917)
Apports reportés - administration	(26 160)	26 066
	(7 458)	(54 343)

10. ENGAGEMENTS

L'organisme a signé le renouvellement d'un bail commercial d'une durée de 3 ans soit du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2026, pour la location d'un local comportant un loyer mensuel comprenant les frais de ménage de 1 400 \$ et totalisant un engagement de 16 800 \$.

L'organisme a signé un contrat de location d'espace de bureau pour une durée indéterminée comportant un loyer mensuel de 200 \$ et totalisant un engagement de 2 400 \$ annuellement.

L'organisme a signé un contrat de service pour la location d'un photocopieur comportant un loyer mensuel de 50 \$ et échéant en 2026. La charge pour la prochaine année s'élève à 600 \$.

11. APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Les bénévoles ont consacré environ 350 heures, selon l'estimation de la direction, dans l'année à aider l'organisme dans la poursuite de ses activités. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

(non audité)

12. LA CHOUENNE

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2022, l'organisme a lancé une monnaie locale appelée « La Chouenne ». Plusieurs partenaires ont participé à ce projet et ont contribué à la bonification des chouennes émises. Lorsqu'une conversion de chouennes est effectuée, le solde de l'encaisse est augmenté et le compte de chouennes en circulation également. Au moment de la conversion, une bonification du montant converti est octroyée et l'organisme comptabilise ces frais parmi les charges relatives aux chouennes.

De plus, selon les ententes avec les partenaires, l'organisme conserve des frais de gestion, ce qui explique le surplus dégagé au cours de l'exercice.

13. APPORTS REPORTÉS - ADMINISTRATION

	2026	2025
	\$	\$
Visé Charlevoix	491	491
Autres programmes	104 222	130 382
	104 713	130 873

14. PRODUITS NETS (CHARGES NETTES) - LA CHOUENNE

	2026	2025
	\$	\$
Produits		
Commandites et subventions	596	18 675
Intérêts	2 390	6 753
	2 986	25 428
Charge		
Frais - chouennes (note 5)	26 319	25 428
	(23 333)	-

15. ACTIF INCORPOREL

	2026	2025
	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$
Système de gestion des membres [CRM]	9 230	10 475

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

(non audité)

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

(non audité)

	2026	2025
	\$	\$
Annexe A - Produits		
Administration générale	45 853	44 056
Galas Charlevoix reconnaît	94 590	-
FCCQ - programmes	-	26 400
Visé Charlevoix	-	244
Tournoi de golf	47 595	37 830
Formation aux membres	1 425	15 479
Formation aux étudiants - DEP cuisine	268 772	223 813
ASP en cuisine	93 949	-
Partenariat	6 000	5 205
Planification stratégique	-	7 950
Réseau des marchés	4 444	11 504
Salon des vins	57 880	-
Gestion - La Chouenne	15 000	5 022
Autres activités	2 580	12 942
Intérêts	4 860	3 773
	642 948	394 218

Annexe B - Administration générale

Salaires et avantages sociaux	90 071	164 756
Assurances	2 648	2 638
Fournitures de bureau (note 5)	4 207	11 726
Honoraires professionnels	8 620	7 960
Loyer	18 154	15 886
Déplacement et représentation	3 097	7 394
Télécommunications (note 5)	5 582	5 905
Publicité et promotion	5 186	7 698
Entretien et réparation	1 684	695
Location d'équipement	740	740
Cotisation	1 055	1 206
Frais de réunion	2 497	4 826
Frais de banque	5 715	4 190
	149 256	235 620